

Organisation, conditions et environnements de travail : Une négociation essentielle

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



L'UNSA Fonction publique se saisit de l'opportunité, ouverte par le ministre de la fonction publique, de négocier l'amélioration des conditions de travail, de l'organisation et des environnements de travail.

Les besoins des agents sont très importants et conditionnent l'attractivité de la fonction publique.

L'UNSA Fonction publique a fait part de ses premières propositions le 25 avril 2024.

Toutes les études et sondages effectués dans ce domaine montre une volonté affirmée des agents publics de voir évoluer plus favorablement leur qualité de vie et conditions de travail.

Dans nombres de services, les conditions de travail sont, avec la rémunération, l'élément majeur de motivation des agents pour poursuivre leurs missions que ce soit notamment à l'hôpital, dans les établissements médico-sociaux, à l'école, dans les services judiciaires ou dans les collectivités territoriales. La fonction publique a besoin d'une politique ambitieuse qui lui permette de relever les défis majeurs posés par les grandes transitions en cours :

- du travail, tant dans son contenu que sur son sens, tout en préservant le respect et la reconnaissance du et dans le travail,
- **de l'organisation, des environnements et des conditions de travail face aux changements technologiques portés par la numérisation et l'intégration dans les**

process de travail de l'intelligence artificielle et des impacts des changements climatiques.

- **de l'adaptation des rythmes de travail aux rythmes de vie** tout au long de la carrière en incluant des mesures de maintien dans l'emploi des agents soumis à **l'allongement des carrières.**

Ce sont les trois axes de travail proposés par l'UNSA :

- L'amélioration des relations professionnelles (avec les collègues, la hiérarchie, les usagers des services publics) et la prévention des risques psychosociaux.
- Les impacts sur les conditions de travail, l'environnement et l'organisation du travail des transitions technologiques et climatiques en accompagnant les évolutions et prévenant les risques nouveaux.
- Le temps et les rythmes de vie et de travail à tous les âges dont les fins de carrières.

Une prochaine rencontre, en présence du ministre, est prévue le 2 mai prochain.

[Article publié sur le site UNSA FP](#)

Sur le site du SEA-UNSA :

Hygiène et sécurité - Conditions de travail

L'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation. Il doit également évaluer les risques professionnels sur chaque poste de travail. Ces risques sont consignés dans un document. En cas de non-respect de cette obligation, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être engagée.

[Consulter la page dédiée du site SEA-UNSA](#)